



Syndicat National
des Personnels de Direction
de l'Éducation Nationale

UNSA EDUCATION

INFORMATION REGIONALE N°5

Le Secrétaire Académique à
TOUS LES PERSONNELS DE DIRECTION DE L'ACADEMIE

MANIFESTATION NATIONALE 26 NOVEMBRE PARIS

Une soixantaine de collègues se sont d'ores et déjà engagés pour participer à la manifestation nationale du dimanche 26 novembre à PARIS. Cette dernière sera l'ultime occasion de nous faire entendre et d'ouvrir des négociations sur notre métier. L'objectif pour notre académie est de nous retrouver à 150 dans la capitale. Un transport collectif sera organisé à partir de différents points de l'académie. Inscrivez-vous auprès des secrétaires départementaux.

AUDIENCE RECTORALE :

le secrétariat académique a été reçu en audience par M. le Recteur accompagné de M. le secrétaire général, le jeudi 5 octobre, juste après la réunion du Conseil syndical académique qui, à l'unanimité avait adopté la consigne de ne pas remonter l'enquête sur les remplacements de courtes durées.

Cette question a donc été un des sujets principaux de l'audience. En faisant cette annonce au Recteur, nous avons bien signifié qu'il ne s'agissait pas d'une nouvelle saute d'humeur, ni d'une quelconque velléité de refus de répondre à une demande de notre supérieur hiérarchique. Elle s'appuie à la fois sur une consigne permanente nationale de non réponse aux enquêtes redondantes (dans le cadre du mouvement d'offensive professionnelle) mais aussi sur des éléments circonstanciés :

- elle tombe précipitamment à un moment où l'on joue les apprentis sorciers avec SCONET qui, c'est un euphémisme, n'a pas la fiabilité escomptée.
- Le remplacement de courte durée a été mis en place en janvier et les logiciels de saisie l'accompagnant étaient davantage présentés comme une aide au pilotage et non comme un dispositif d'évaluation. Si bien que les critères de l'enquête concernant les modalités de remplacement ne peuvent dans bien des cas être renseignés.
- Le logiciel ASIE a fusionné toutes les ressources en janvier ne permettant pas de discriminer les différentes opérations de mise en paiement (sauf les quelques heures à taux majoré).
- Le bilan (prévu dans le décret) devant être présenté au Conseil d'administration n'a pas été formalisé dans sa présentation statistique. C'est cependant un élément d'appréciation que nous pouvons remonter.

Il n'est donc possible, dans le meilleur des cas, de répondre que par des approximations, et le risque est grand, dans ce cas, de voir les réponses dévoyées.

Nous ne remettons pas en cause la demande de rendre compte de l'utilisation des moyens, encore eût-il fallu connaître les éléments à apprécier et recevoir les instructions précises concernant les attentes. Restera aux services informatiques de réaliser les croisements nécessaires aux différentes requêtes. Le formulaire dont nous disposons aujourd'hui nous permettra, pour l'année à venir, d'assurer le suivi et le recueil des informations.

Autre points abordés :

après avoir souligné la réussite technique globale de la rentrée, nous avons pointé les éléments qui devaient encore être améliorés :

- nécessité d'accélérer sensiblement l'autorisation de recrutement rendu inévitable des personnels vacataires
- revisiter complètement la cellule de rentrée, inutile dans son fonctionnement actuel puisque même les services des IA n'obtiennent pas de réponse dans des délais raisonnables

enfin nous avons débattu longuement du problème récurrent de SCONET dont on ne voit toujours pas le bout du tunnel (ou du tuyau) et pour lequel nous avons redemandé qu'un geste financier soit fait à l'attention des secrétariats.

Le secrétaire général travaille à une nouvelle organisation de la gestion de personnels : une seule personne, donc un seul interlocuteur, gèrerait une discipline (ou un groupe de disciplines) d'un département en ayant connaissance de l'ensemble des personnels disponibles (titulaires, contractuels, vacataires) évitant ainsi la déperdition des informations entre les différents services et les délais de transmission. Piste intéressante à suivre.

Nous avons également fait part de notre inquiétude quant au nombre important de faisant fonction sur poste de personnel de direction. Le Recteur, après nous avoir annoncé le probable transformation de 6 des 19 emplois d'aide à la direction implantés en 2005 en postes définitifs, mettra ce problème à l'ordre du jour d'un des Observatoires à venir. A notre sens la mise en place d'une liste supplémentaire dans les concours de PERDIR permettrait de lever cette difficulté.

SCONET

Le 13 octobre prochain, le SNPDEN sera reçu par le Ministère sur le problème de SCONET. Les secrétaires départementaux sont chargés de recueillir des témoignages sur tous les dysfonctionnements qui ont été vécus au cours de ces derniers mois, sur les améliorations attendues, sur ce qui marche (!). N'hésitez pas à apporter votre contribution par mail à votre secrétaire départemental

ID : COMPRENNE QUI POURRA !

3 ans après « le livre blanc » sur les conditions d'exercice du métier initié par le SNPDEN, ID, dans son bulletin de rentrée, lance sa propre enquête s'inquiétant de la dégradation de nos conditions de travail ! Moins d'un mois plus tard, dans une feuille d'information nationale, la même organisation appelle ses adhérents à ne pas se joindre au mouvement d'offensive professionnelle ni à la manifestation nationale du 26 novembre à PARIS, au prétexte qu'elle n'a jamais accepté le statut de l'an 2000 obtenu et signé par le SNPDEN. Elle accepte pourtant les 17% annuels de promotions à la HC et les 27% à la 1^{re} classe !

FORÇONS AU RESPECT DE NOTRE METIER

Bertrand CAGNIART
Tél : 05 53 50 21 17

Proviseur du Lycée Antoine de Saint-Exupéry BP 92
Port : 06 18 42 34 37

24122 TERRASSON la VILLEDIEU
Email : bcagniar@aol.com